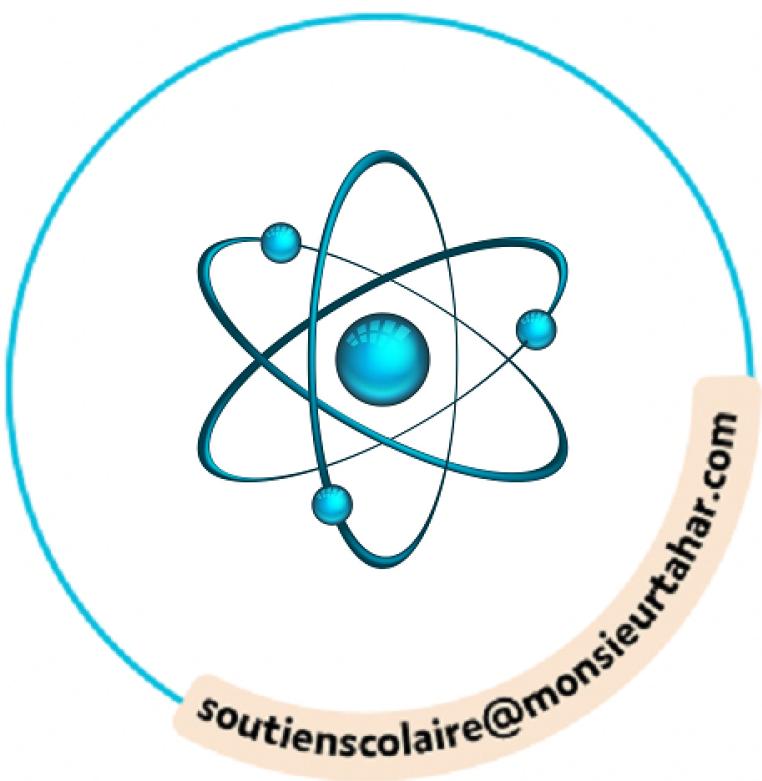


PHILOSOPHIE



CHAPITRE 14

Corrigé des exercices

Méthode : utiliser les repères au programme

La pensée philosophique avance en utilisant des distinctions et afin de produire des concepts. Les repères au programme sont des outils d'analyse des textes et des pensées des auteurs, mais aussi un outil de production d'une pensée argumentée et nuancée. Les repères sont des couples ou des séries de concepts qui permettent, sur un même sujet, d'établir une différence de sens.

Corrigé de l'exercice 1

<p>« La puissance qui s'acquiert par la violence n'est qu'une usurpation et ne dure qu'autant que la force de celui qui commande l'emporte sur celle de ceux qui obéissent »</p> <p>Denis Diderot</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Essentiel / Accidental • Origine / Fondement
<p>« La justice est le pain du peuple, il est toujours affamé d'elle. » François-René de Chateaubriand</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concept / Image / Métaphore
<p>« La Justice est l'administration de la force. » Anatole France</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Légal / Légitime
<p>« Et ainsi ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste. » Blaise Pascal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie / Pratique

« Il est effrayant de penser que cette chose qu'on a en soi, le jugement, n'est pas la justice. Le jugement, c'est le relatif. La justice, c'est l'absolu. Réfléchissez à la différence entre un juge et un juste. » Victor Hugo

- Légal / Légitime
- Exemple / Preuve

Corrigé de l'exercice 2

Corrigé du a)

Ce qui est légitime ou illégitime apparaît parfois de façon confuse.

Comme exemples d'actes légaux mais illégitimes, on peut mentionner :

- les lois nazies et d'autres lois raciales telles que la ségrégation ou l'*apartheid* ;
- le régime de Vichy ;
- la condamnation à mort de Socrate ;
- l'emprisonnement de Mandela.

Comme exemples d'actes légitimes et illégaux, on peut mentionner :

- la Résistance en France ;
- la désobéissance civile (par exemple celle de Thoreau, emprisonné parce qu'il refuse de payer ses impôts afin de ne pas contribuer au financement de la guerre des États-Unis contre le Mexique) ;
- le droit de résistance des peuples à l'oppression (par exemple, le 4^e droit sacré et inaliénable de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen).

Corrigé du b)

La désobéissance d'Antigone, qui procède au rituel d'inhumation de son frère, est **illégalement**, puisque le nouveau roi Crémon a décrété l'interdiction d'inhumer le traître Polynice ; mais, au regard des lois divines qu'elle invoque, cet acte est **légitime**. On pourrait asseoir cette légitimité en disant que chacun est homme avant d'être citoyen, et qu'en conséquence, tout citoyen, qu'il soit traître ou au contraire le sauveur de sa patrie, a le droit à une sépulture. On peut aussi soutenir que le lien du sang prévaut sur le lien à la cité, que la famille prévaut sur la patrie et qu'à ce titre, il est juste qu'Antigone enterre son frère, leur mère étant morte.

Corrigé du c)

Antigone manifeste un courage exemplaire, qui rappelle que cette vertu n'est pas le privilège des hommes – contrairement à ce que laisse penser la langue grecque (l'homme par opposition à la femme se dit *andros* en grec ancien et *andreia* signifie le courage) – mais qu'il est partagé par tout être humain (*anthropos* en grec, par opposition aux dieux). En effet, Antigone est absolument fidèle à ses **principes** (ceux qui fondent la légitimité de son acte), quelles qu'en soient les **conséquences** : elle sait que quiconque, même une princesse de sang royal, est puni de mort, s'il s'avise d'enterrer le traître Polynice.

Corrigé du d)

Sur un plan moral, le légitime prévaut contre le légal. Mais la morale présente-t-elle ici le caractère objectif qu'on doit pouvoir accorder au droit positif ? N'est-elle pas l'expression **subjective** d'un individu qui juge à partir de ses sentiments, de sa situation, de sa morale particulière ? Du point de vue des citoyens de Thèbes qui n'ont pas Polynice pour frère, Polynice peut faire figure de traître. L'avantage de la légalité, c'est son **objectivité**, qui permet de juger un acte sans y glisser des jugements de valeur. C'est là une limite qu'on peut reconnaître à Strauss. Certes, il faudrait pouvoir juger le droit positif. Mais existe-t-il un point de vue qui serait étranger à tout point de vue ? Autrement dit, est-il possible de sortir de la grotte platonicienne, pour énoncer des jugements vrais sur ce qui est juste ou injuste, bien ou mal ? En dehors d'une connaissance objective du juste, sans doute il faut reconnaître que l'humble droit positif, qui s'occupe plus de la cohérence des normes entre elles que de leur justice, donne accès à une objectivité et, finalement, à une forme de légitimité.

Corrigé du e)

Le singulier émane soit des choix qu'une libre conscience établit, soit d'une appartenance à une nature humaine par exemple. L'exemplaire singulier d'une nature universelle est bien le porteur de l'universel. Inversement, la singularité dont je suis responsable et acteur, ne porte l'universel que dans la mesure où mes valeurs sont étalonnées sur cette exigence d'universalité, à l'instar du devoir kantien défini par l'impératif catégorique.

Corrigé du f)

Dans le couple Conséquence / Principe, c'est le second qui, sans doute, emporte l'adhésion, et le premier qu'il faut apprendre, au nom du courage, à négliger. Il est possible, comme c'est le cas pour tous les couples de concepts opposés, de renverser la polarité « spontanément » accordée aux deux termes. Ainsi, la notion de principe, différemment envisagée, pourrait être jugée négativement, et celle de conséquence, positivement. Dans cette perspective, on doit pouvoir reconnaître qu'Antigone a absolument refusé de déroger à ses principes et a fait preuve d'intransigeance (plutôt que de fidélité) dans l'ignorance des conséquences de son acte (enterrer Polynice). Car, à désobéir ainsi à la loi, ne fragilise-t-elle pas l'autorité de la loi ? Ne signifie-t-elle pas aux citoyens thébains que désobéir à la loi est permis, du moment que l'on dispose d'un principe à lui opposer ? Or, à fragiliser ainsi la loi, Antigone ne menace-t-elle pas, au nom de sa paix intérieure, la paix civile ? Ce qui apparaissait positivement dans la question b) – la fidélité à ses principes – devient ici négatif : cette présumée fidélité est en fait une intransigeance. De ce point de vue, le mérite de sa sœur Ismène n'est-il pas de déroger à ses principes, avec en vue les conséquences pour l'autorité des lois si elle s'avisa d'y désobéir ? On peut alors reconnaître que, en un sens, Ismène a, elle, consenti à sacrifier sa paix intérieure, au profit de la paix civile (Iphigénie est une figure similaire de sacrifice consenti pour le bénéfice de tous).

Corrigé du g)

« Ces lois-là, pouvais-je donc, par crainte de qui que ce fût, m'exposer à leur vengeance chez les dieux ? » (I.7-8) Dans ces lignes, s'énonce une décision fondée sur un sentiment : Antigone craint plus les dieux que le roi. La crainte relève ici du privé, de l'intime même, car les autres sont privés d'accès à ce qui se déroule dans le for intérieur de la princesse thébaine. Ce qui relève de la décision privée dans le texte, c'est aussi le rapport à la mort individuelle : « Mais mourir avant l'heure, je le dis bien haut, pour moi, c'est tout profit : lorsqu'on vit comme moi, au milieu de malheurs sans nombre, comment ne pas trouver de profit à mourir ? » (I. 9-11). En effet, c'est bien chacun qui meurt pour soi. On mourra seul, écrit Pascal. Autrui est privé de l'expérience de la mort de l'autre.

Corrigé du h)

Le repère Transcendant / Immanent peut rendre compte de cette séparation. En effet, les lois divines ont un caractère de transcendance que les lois humaines n'ont pas. La transcendance se présente ici avec une dignité ontologique supérieure à la loi des hommes, ce qui explique l'ancienneté et l'autorité qui leur sont accordées par Antigone.

Corrigé de l'exercice 3

Corrigé du a)

Une justice est possible par la fraternité qui est bâtie sur l'égalité et la vertu. Les couples de notions sont donc fraternité / égalité ainsi que gouvernant / gouvernés.

Corrigé du b)

L'esclave est défini ici comme un instrument animé qui utilise des outils inanimés. Il n'est donc pas considéré comme un semblable ou « un ami », car il est objectivé par l'usage que la cité fait de son énergie corporelle. Cependant, il existe une relation possible à l'esclave en tant que sujet, cette relation n'est pas d'ordre politique, mais elle est impliquée par une égalité de nature. Une intersubjectivité (relation entre les consciences humaines) est donc possible sur la base du partage de la même humanité.

Corrigé du c)

La preuve établit une vérité de manière irréfutable, quand l'exemple illustre un cas dans lequel une thèse est vérifiée. La thèse d'Aristote est que la justice ne peut naître que d'un élément commun entre le gouverné et le gouvernant, et par suite l'amitié devient possible. Or l'artisan n'a rien de commun avec son outil, car il est animé et l'outil ne l'est pas. Cet argument de la différence de nature entre l'artisan et l'outil prouve donc qu'il n'y a pas de rapport de communauté, et par voie de conséquence de justice, entre l'artisan et l'outil. Par contre, l'esclave est de la même nature que son maître (il est membre de l'humanité) et donc l'usage utilitaire que son maître en fait n'est qu'un exemple de la relation qui les relie. Cet exemple ne prouve rien, mais ne fait qu'illustrer un mode de relation possible à l'esclave, d'ailleurs Aristote reconnaît qu'il peut exister un rapport de justice entre le maître en tant qu'homme et l'esclave en tant qu'homme.

Corrigé du d)

Selon Aristote, l'égalité des âges et des conditions, sont propices aux mêmes sentiments et à l'identité des caractères. Cette psychologie semble relever du domaine privé, de même que l'amitié semble être un choix personnel relevant de notre vie privée. Mais dans l'Antiquité grecque, et tout particulièrement dans les écrits moraux et politiques d'Aristote, l'amitié est une vertu publique et civile. La logique déployée repose sur l'idée que l'amitié fraternelle est nécessaire pour créer des conditions d'égalité et de vertu permettant l'organisation d'un système politique au sein duquel les gouvernants et les gouvernés alternent. La communauté ainsi créée ne parvient à la justice que parce qu'elle repose sur l'amitié de tous les membres. La tyrannie étant un régime sans égalité, il est un régime sans justice. Étant sans justice, il est sans amitié. Étant sans amitié, il privilégie la volonté privée d'un homme (le tyran) contre l'intérêt public. On comprend donc qu'à l'inverse dans une démocratie, les citoyens partagent fraternellement l'amitié du bien public.